

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
 Du Conseil Municipal**



Date de convocation
 28 novembre 2024
 Date d'affichage
 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 3 décembre, à vingt heures deux minutes,
 Le Conseil municipal légalement convoqué le 28 novembre deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
 Présents 11
 Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF,

Absents excusés : Denis DEBELLE donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place, Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DU PRESTATAIRE A L'ISSUE DE LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS 2024 - 56

La mairie lance un appel d'offre pour le renouvellement de trois photocopieurs :

- Deux destinés à l'école.
- Un destiné à la mairie.

Quatre propositions ont été reçues et sont présentées par Monsieur le Maire.

Les fournisseurs ont proposé des solutions en location sur 3 et 5 ans, ainsi qu'en achat direct. Les équipements requis sont des copieurs multifonctions (A3/A4) avec des fonctionnalités avancées : impression couleur, scan, recto/verso, et sécurité renforcée. Les prestations incluent l'installation, la configuration réseau et la formation des utilisateurs.

L'objectif est d'opter pour une solution adaptée aux besoins administratifs tout en optimisant les coûts.

Mise en concurrence pour le contrat photocopieur

Location	Koésio		Conty		Konica Minolta		Touiller	
	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans
Total HT sur durée contrat	19 289.40 €	18 480.00 €	17 928.00 €	27 674.40 €	9 720.00 €	10 400.00 €	10 452.00 €	13 780.00 €
Total TTC sur durée contrat	23 147.28 €	22 176.00 €	21 513.60 €	33 209.28 €	11 664.00 €	12 480.00 €	12 542.40 €	16 536.00 €

Achat TTC	Koésio	Conty	Konica Minolta	Touiller
Prix du matériel	9 249.99 €	8 280.00 €	11 300.00 €	5 370.00 €
Evaluation du cout total sur durée contrat 3 ans	15 765.59 €	19 401.60 €	18 801.60 €	11 685.60 €
Evaluation du cout total sur durée 5 ans	18 875.99 €	25 296.00 €	22 296.00 €	22 060.80 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du groupe Touiller pour son offre d'achat.

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de renouveler les photocopieurs pour l'école et la mairie,

Vu les appels d'offres lancés pour le renouvellement des équipements et les propositions reçues,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des différentes offres et comparé les options proposées en location sur 3 ans, location sur 5 ans et achat direct,

Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée décide à l'unanimité

Choisir l'option d'achat pour le renouvellement des photocopieurs pour l'école et la mairie,

Valider la proposition d'offre de d'achat présentée par le groupe Touiller,

Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place du contrat de location ou d'achat, ainsi qu'à l'installation et la mise en service des photocopieurs,

Préciser que les coûts seront pris en charge par le budget en investissement de 7 500 euros,

Donner mandat à Monsieur le Maire pour toute démarche administrative ou financière liée à cette opération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

